

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge - Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W19-504485

ND: 50253

Maladie       Dentaire       Optique       Autres  
 Cadre réservé à l'adhérent (e) : \_\_\_\_\_

Matricule : 4151      Société : RAM

Actif       Pensionné(e)       Autre : \_\_\_\_\_

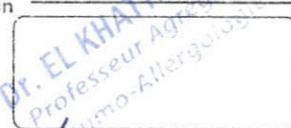
Nom & Prénom : BOUKDOUR Brahim

Date de naissance : 01-01-1949

Adresse : CASA

Tél : 0777035981      Total des frais engagés : 9999,62 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 

Date de consultation : 03/12/2020

Nom et prénom du malade : Brahim Boukhour      Age : 63A

Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant

Nature de la maladie : Affection Respiratoire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : \_\_\_\_\_

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA      Le : 03/12/2020

Signature de l'adhérent(e) : 



مصحة الاختصاصات الشفاء  
Clinique des Spécialités Achifaa



Angle Rues Lahcen El Arjouné et Lavoisier (face Hôpital 20 Août)  
05 22 85 92 20 (10 L.G.) - Fax : 05 22 86 22 23 - Casablanca - Maroc

E-mail : [cliniqueachifaa@menara.ma](mailto:cliniqueachifaa@menara.ma)

Dr. EL KHATTABI W  
Professeur Agrégée  
Pneumo-Allergologie

Casablanca, le 03/11/2020

Docteur :

Mme Soukaina Rachide

29.11.22

SA.7 Costa

4 Symbicort 100/6

1 inhal x 2/10 x 3 mois

9.15.23

2 Zaditor

Pharmacie des Cygnes  
Mme. SAADOUCHI SAHILA  
258 Boulevard de l'Oasis  
Tél: 05 22 99 85 47 - Casablanca

2 p gouttes dener x 3 mois

81 Thyroxin hypertensive

109

1 pulv x 30 / semi

75 x 4

4 Nager

2 pulv / semi x 4  
le 10h x 2 comp 1/2

95

87 Glaxin 20. 1A x 1/2

6 Dexamium 20

18210  
1 par 2

007

14426

DR. EL KHATTABI W.  
Professeur Agrégé  
Pneumologie

Pharmacie des Cygnes  
Mme. LAHRICHI SAMIA  
256, Boulevard de l'Oasis  
Tél. 05 22 98 85 17 - Casablanca

91,50

91,50

91,50

IMPORTED  
& DISTRIBUTED BY:  
S.I.C.  
Bldg n°56 - Street  
Maadi - Cairo - EC  
Registration n° 156/20

العنوان  
استيراد شركة ستار للتجارة الدولية

**BOTTU SA**  
PPC : 109 DH 00



LOT: GA91192  
PER: 11/2021  
PPV: 75 DH 00

LOT: GA00184  
PER: 01/2022  
PPV: 75 DH 00

LOT: GA90840  
PER: 07/2021  
PPV: 75 DH 00

LOT: GA00184  
PER: 01/2022  
PPV: 75 DH 00

Cipli  
Etiquet

Lot :  
PPV :  
Exp :

LOT : 200507  
UT AV : 03/2025  
PPV : 95,00DH

**SYNTHEMEDIC**  
22 rue zoubair bnou al ouam roches  
noires casablanca  
**INEXIUM**

20 mg Cpr GR  
Bottle 14  
64015DMP/21NRQ P.P.V: 82,10 DH  
6 118001 020591

Foster 100/6µg, solution pour  
inhalation en flacon pressurisé

Distribué par PROMOPHARM S.A.  
Z.I. du Sahel - Had Soualem

PPV : 291DH00

Foster 100/6µg, solution pour  
inhalation en flacon pressurisé

Distribué par PROMOPHARM S.A.  
Z.I. du Sahel - Had Soualem

PPV : 291DH00

Pharmacie des Evénès  
Mme. LAHICHI SAMIA  
245 Boulevard de l'Oasis  
Tél: 06 22 93 85 17 - Casablanca

CLINIQUE DES SPECIALITES ACHIFAA

CASABLANCA

## Reçu de caisse

Médecin : PR. KHATTABI WIAM

N° : 2012031322553810 / 1 / 0

Numéro admission	Nom du patient	Date encaissement
20A15832	BOUKDOUR RACHIDA	03/12/2020

Mode paiement	Références du paiement	Montant Dhs
Espèce		350,00
PAYANT	Total payé	350,00
TROIS CENT CINQUANTE DIRHAMS		